

Séance du conseil communal

du 2 décembre 2024

Résumé sommaire

Ordre du jour

Présences	3
Séance publique	3
1. Communications du collège des bourgmestre et échevins	3
2. Enseignements	3
2.1) École de musique – Organisation scolaire définitive 2024/2025 – Approbation	3
3. Finances communales	3
3.1) Présentation du budget rectifié 2024 et du budget initial 2025	3
3.2) Office social de Käerjeng – Budget rectifié 2024 et budget initial 2025 – Approbation	4
4. Aménagement communal et environnement	4
4.1) Rectification des limites entre les communes de Käerjeng et Pétange – Décision	5
4.2) Lotissement de la parcelle sise à Linger, 36, rue du Bois (section BA de Linger) – numéro cadastral 413/1863 – Approbation	5
4.3) Lotissement de la parcelle sise à Clemency, 8, rue du Bois (section CA de Clemency) – numéros cadastraux 188/3109 et 184 – Approbation Convention du Club Aktiv Plus « Prënzebiërg » – Approbation	5
5. Projets et devis	5
5.1) Budget extraordinaire 2024 – 4/612/221311/24021 – Rénovation du bâtiment sis au 1A rue de l'École à Bascharage – Approbation du projet avec devis	5
6. Réglementation communale	5
6.1) Règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites, établi au titre 5 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain – Modification au niveau de l'article 115 « validité de l'autorisation de construire » ..	5
6.2) Règlement général de circulation – Modification	5
6.3) Règlement sur les parcs pour chiens de la commune de Käerjeng – Approbation	5
6.4) Règlement d'occupation des postes (ROP) – Modification	6
6.5) Règlement sur les activités ambulantes et / ou commerciales sur le territoire de la commune de Käerjeng – Approbation	6
6.6) Taxe pour les activités ambulantes et / ou commerciales – Article 2/499/707210/99001	6
6.7) Taxe pour bons de consommation – Article 2/860/706980/99001	6
7. Patrimoine communal	6
7.1) Acte notarié – Cession gratuite du trottoir sis à Clemency, rue de la Chapelle – Approbation	6

Mairie :
24, rue de l'Eau
L - 4920 Bascharage

Adresse postale :
B.P. 50
L - 4901 Bascharage

7.2)	Acte notarié – Acte de vente concernant la vente d'un terrain sis à Hautcharage, rue Nicolas Roth – Approbation	6
8.	Personnel communal	6
8.1)	Création d'un poste de fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du Service de l'enfance	6
9.	Protection sociale	6
9.1)	Allocation de compensation à la consommation pour la commune de Käerjeng pour l'année 2025	6
10.	Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation	7
10.1)	Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 1A, rue de l'Ecole à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 22 novembre 2024 délibération n° 2	7
10.2)	Règlement temporaire de la circulation, au croisement entre la rue de la Résistance, la rue de l'Eau et la rue de l'Ecole à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 15 novembre 2024 délibération n° 3	7
11.	Commissions consultatives et légales	7
11.1)	Création d'une commission des règlements.....	7
12.	Questions et réponses	7
	Séance à huis clos.....	7
13.	Personnel communal	7

Présences

Présents: Michel Wolter, bourgmestre, Yves Cruchten, Frank Pirrotte et Mireille Duprel, échevins ; Danielle Schmit, Josée-Anne Siebenaler-Thill, Arsène Ruckert, Christian Kirwel (jusqu'au point 6.1), Louis Philippe, Nathalie Demeyer-Scholler, Jil Feipel, Jérôme Hautus, Vincenzo Turcarelli et Joseph Hames, conseillers ; Jean-Marie Pandolfi, secrétaire communal.

Excusé : Christian Kirwel (à partir du point 6.2 ; délégation du droit de vote à Nathalie Demeyer-Scholler), Tom Ferber (délégation du droit de vote à Michel Wolter), conseillers.

Début de séance : 14h00

Lieu : Maison communale / salle des séances

Séance publique

1. Communications du collège des bourgmestre et échevins

Le bourgmestre informe le conseil communal de la prolongation de la convention avec l'association « Eng oppen Hand fir Malawi » pour les années 2024 à 2026.

Il invite cordialement tous les membres du conseil communal à participer au traditionnel marché de Noël qui aura lieu le week-end prochain sur la place Claus-Cito.

Le 31 janvier 2025, le célèbre illusionniste David Goldrake entamera sa tournée dans les communes luxembourgeoises au Käerjenger Treff.

Les travaux de déménagement de l'administration communale auront lieu du 23 au 27 décembre, de sorte que les services administratifs seront exceptionnellement fermés pendant cette période. Madame Carole Juttel, architecte communale, informe le conseil communal de l'avancement du projet de construction de la nouvelle maison communale.

2. Enseignements

2.1) École de musique – Organisation scolaire définitive 2024/2025 – Approbation

L'organisation définitive de l'école de musique est présentée par le chargé de la direction de l'école de musique, Monsieur Steve Humbert. 581 élèves suivent les cours collectifs (4.710 minutes par semaine) et 613 élèves sont inscrits dans les cours individuels (20.880 minutes par semaine). Monsieur Humbert présente également le programme des festivités du 60^e anniversaire de l'école de musique.

Approbation unanime.

3. Finances communales

3.1) Présentation du budget rectifié 2024 et du budget initial 2025

Monsieur Michel Wolter, bourgmestre, présente le projet de budget dans ses moindres détails.

Tableau récapitulatif du budget rectifié de l'exercice 2024		
	Service ordinaire en €	Service extraordinaire en €
Total des recettes	63.007.734,67	1.344.838,54
Total des dépenses	48.280.034,50	24.862.952,85
Boni propre à l'exercice	14.727.700,17	

Mali propre à l'exercice		23.518.114,31
Boni du compte 2023	16.111.329,88	
Mali du compte 2023		
Boni général	30.839.030,05	
Mali général		23.518.114,31
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 23.518.114,31	+ 23.518.114,31
Boni présumé fin 2024	7.320.915,74	
Mali présumé fin 2024		

Tableau récapitulatif du budget de l'exercice 2025		
	Service ordinaire en €	Service extraordinaire en €
Total des recettes	65.523.772,81	5.162.026,00
Total des dépenses	50.836.104,45	22.946.703,17
Boni propre à l'exercice	14.687.668,36	
Mali propre à l'exercice		17.784.677,17
Boni présumé fin 2024	7.320.915,74	
Mali présumé fin 2024		
Boni général	22.008.584,10	
Mali général		17.784.677,17
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	- 17.784.677,17	+ 17.784.677,17
Boni définitif	4.223.906,93	
Mali définitif		

Les questions des conseillers communaux sur les documents budgétaires doivent être adressées par écrit au secrétariat communal pour jeudi à 12h00.

3.2) Office social de Käerjeng – Budget rectifié 2024 et budget initial 2025 – Approbation

Les documents budgétaires ont été approuvés à l'unanimité par le conseil d'administration de l'Office social le 29 octobre 2024.

Approbation unanime.

4. Aménagement communal et environnement

4.1) Rectification des limites entre les communes de Käerjeng et Pétange – Décision

Madame Carole Juttel, architecte communale, présente le nouveau tracé de la limite communale. Le territoire de la commune de Käerjeng se réduit de 320,50 ares au profit du territoire de la commune de Pétange.

Approbation unanime.

4.2) Lotissement de la parcelle sise à Linger, 36, rue du Bois (section BA de Linger) – numéro cadastral 413/1863 – Approbation

La demande prévoit la division du terrain en question en deux parcelles afin de permettre la construction de deux maisons jumelées.

Approbation unanime.

4.3) Lotissement de la parcelle sise à Clemency, 8, rue du Bois (section CA de Clemency) – numéros cadastraux 188/3109 et 184 – Approbation Convention du Club Aktiv Plus « Prënzebiërg » – Approbation

Les parcelles concernées doivent être subdivisées afin que chacune d'entre elles puisse être rattachée à la parcelle 189/3817.

Approbation unanime.

5. Projets et devis

5.1) Budget extraordinaire 2024 – 4/612/221311/24021 – Rénovation du bâtiment sis au 1A rue de l'École à Bascharage – Approbation du projet avec devis

La rénovation dudit bâtiment est estimée à 480 000 €.

Approbation unanime.

6. Réglementation communale

6.1) Règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites, établi au titre 5 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain – Modification au niveau de l'article 115 « validité de l'autorisation de construire »

La durée de validité d'une autorisation de construire passe d'une année à 2.

Approbation unanime.

Le conseiller Christian Kirwel quitte la séance (procuration pour le vote à la conseillère Nathalie Scholler-Demeyer).

6.2) Règlement général de circulation – Modification

Monsieur Jérôme Michels, technicien, explique les détails des modifications du règlement général de circulation. Les amendements concernent des places de stationnement de courte durée dans la rue de la Poste à Bascharage et un arrêt pour le transport scolaire dans la rue du X Septembre ainsi que des chemins mixtes dans la zone d'activités.

Approbation unanime.

6.3) Règlement sur les parcs pour chiens de la commune de Käerjeng – Approbation

Monsieur Sam Loes, technicien, explique les détails du règlement sur les parcs pour chiens. Un parc à chiens sera aménagé derrière la nouvelle maison de retraite au lieu-dit « Hanner Acker ».

Approbation unanime.

6.4) Règlement d'occupation des postes (ROP) – Modification

Le secrétaire communal explique l'amendement concernant l'ordre d'affectation du personnel enseignant au tableau d'ancienneté.

Approbation unanime.

6.5) Règlement sur les activités ambulantes et / ou commerciales sur le territoire de la commune de Käerjeng – Approbation

Monsieur Bern Birsens, responsable du Service des relations publiques, explique les modalités du règlement concernant les food-trucks.

Approbation unanime.

6.6) Taxe pour les activités ambulantes et / ou commerciales – Article 2/499/707210/99001

Les frais sont fixés à 200 € par trimestre.

Approbation unanime.

6.7) Taxe pour bons de consommation – Article 2/860/706980/99001

Les bons de consommation d'une valeur de 10 € sont utilisés lors des festivités communales.

Approbation unanime.

7. Patrimoine communal

7.1) Acte notarié – Cession gratuite du trottoir sis à Clemency, rue de la Chapelle – Approbation

La société TRACOL S.à r.l. cède à la commune un total de 3,38 ares dans le cadre du projet d'aménagement séparé « In der Falterbaach ».

Approbation unanime.

7.2) Acte notarié – Acte de vente concernant la vente d'un terrain sis à Hautcharage, rue Nicolas Roth – Approbation

Les époux Melone-Thill de Hautcharage acquièrent une parcelle de 0,14 are au prix de 560 €.

Approbation unanime.

8. Personnel communal

8.1) Création d'un poste de fonctionnaire du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du Service de l'enfance

Approbation unanime.

9. Protection sociale

9.1) Allocation de compensation à la consommation pour la commune de Käerjeng pour l'année 2025

L'allocation de compensation pour l'année 2025 est fixée à 60% de l'allocation de vie chère accordée par le Fonds de solidarité. En outre, la commune accorde 25% du complément « prime énergie » versé par l'État, à l'exception du complément réduit de ladite prime.

Approuvé par 14 voix (CSV, LSAP, DP, ADR, Indépendant) et une abstention (Déi gréng).

10. Règlements temporaires de la circulation édictés par le collège des bourgmestre et échevins – Confirmation

10.1) Règlement temporaire de la circulation, à l'adresse 1A, rue de l'Ecole à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 22 novembre 2024 délibération n° 2

Approbation unanime.

10.2) Règlement temporaire de la circulation, au croisement entre la rue de la Résistance, la rue de l'Eau et la rue de l'Ecole à Bascharage, édicté d'urgence par le collège des bourgmestre et échevins en séance du 15 novembre 2024 délibération n° 3

Approbation unanime.

11. Commissions consultatives et légales

11.1) Création d'une commission des règlements

Le collège des bourgmestre et échevins propose de créer une commission consultative dont le champ d'action sera l'analyse des règlements communaux. Chaque parti représenté au conseil communal proposera un membre. Des représentants des services communaux participeront également aux réunions en tant qu'experts sur les règlements concernés.

Approbation unanime.

12. Questions et réponses

Séance à huis clos

13. Personnel communal

Conformément aux dispositions de la loi communale, ces points ont été traités à huis clos.

Fin de la séance : 18h05